

# DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-061

## Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Budget principal

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Ludovic ROBERT	a donné pouvoir à	Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire demande à l'Assemblée Municipale de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal tels qu'ils découlent du compte administratif précédemment voté le 27 juin 2022 et qui font état d'un excédent de 299 577.90 € en fonctionnement.

Madame le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 299 577.90 € comme suit :

- Part affectée à l'investissement : 200 000.00 €
- Reste à reporter en fonctionnement : 99 577.90 €

.../...

Séance du 24/10/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-061

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 – Budget principal

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 22 ; CONTRE : 5 : Louis REVARDY, Robert STEFAN, Marie-Claire NATIVEL, Patrice AYBAR + procuration Ludovic ROBERT ; ABSTENTION : 0) :**

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal tel qu'indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le secrétaire de séance

Pour copie conforme,

Le Maire,



Marie CABRERA

PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES  
27 OCT. 2022  
COURRIER